

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017071

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Compte de gestion 2016 – Budget principal

Le 30 JUIN 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 23 JUIN 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Sylvine HENDELUS, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Aude BOQUET a donné pouvoir à Nicolas LECOT, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 15 juin 2017,

Considérant que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif correspondant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **déclare** que le compte de gestion du Budget principal de l'exercice 2016 n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 11 JUIL 2017
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

la Maire

Maryvonne BOQUET